

“La thèse du ‘deuxième génocide’ permet d’occulter celui des Tutsis, bien réel, lui”

Rwanda Patrick de Saint-Exupéry n’a pas trouvé trace de ce “second” génocide.

Entretien Marie-France Cros

Le journaliste français Patrick de Saint-Exupéry, 59 ans, ancien lauréat du prix Albert-Londres et aujourd’hui membre du jury qui attribue cette prestigieuse récompense, travaille sur le Rwanda depuis 1990. Ses articles sur l’opération française Turquoise, en 1994, ont poussé à la constitution de la Mission d’information parlementaire sur le rôle de la France dans ce pays, en 1998. Il publie un nouveau livre sur le sujet (voir ci-contre).

Pourquoi faire ce livre maintenant ?

Parce qu’avant je n’avais pas le temps. Or, voilà des années que cette théorie du double génocide est de plus en plus répétée. Quand François Mitterrand en a parlé la première fois à Biarritz, en novembre 1994, je n’y croyais pas. À force d’entendre des gens importants la ressasser, j’ai fini par douter et je me suis dit : autant aller sur le terrain pour essayer de reconstituer l’histoire, confronter la théorie à la réalité.

Combien de temps cette “traversée” vous a-t-elle pris ? Et quand l’avez-vous entreprise ?

Cela m’a pris 2 à 3 mois, l’été 2019.

Ceux qui appuient les génocidaires ou les excusent soutiennent volontiers la thèse d’un deuxième génocide. Pourquoi ce choix, à votre avis ?

La thèse du “deuxième génocide” est pratique parce qu’elle permet d’occulter le génocide des Tutsis – bien réel celui-ci – extrêmement gênant pour beaucoup de gens. Elle permet de noyer le poisson. Pour certains, c’est intentionnel.

Pourquoi ne pas juste nier le génocide, en tout ou en partie, comme on l’a fait pour ceux des Arméniens et des Juifs ?

Dans le cas du Rwanda, il y a eu un saut “qualitatif” dans la réalisation du génocide. Les nazis avaient dû mettre en place tout un appareil spécifique hiérarchisé, avec un organigramme très précis, et le secret, pour organiser le génocide des Juifs. Au Rwanda, il n’y a eu ni secret ni structure spécifique. Le génocide a été perpétré en plein jour, au vu et au su du monde entier, en entraînant toute la population à participer au crime des crimes. C’est inédit. Le négationnisme a existé au sujet de la Shoah ; certains ont ainsi affirmé que les chambres à gaz ser-



Saint-Exupéry a refait, dans la grande forêt congolaise, le chemin suivi par les fuyards hutus, accusés de génocide, en 1996-1997.

“Il n’y a pas de participation directe de Français au génocide des Tutsis, mais des cas de participation indirecte ; juridiquement, cela a un nom : la complicité.”

Patrick de Saint-Exupéry
Journaliste français

vaient à tuer les poux des détenus. Au Rwanda, il y a un saut “qualitatif” du négationnisme après celui du génocide : au lieu d’essayer de nier sa réalité, on crée l’idée qu’il y en a un deuxième, pour occulter le “premier”.

Si le génocide des Tutsis n’est pas nié, peut-on parler de “négationnisme” ?

Bien sûr ! Le négationnisme n’est pas forcément direct. Le négationnisme, c’est créer un relativisme, créer la confusion. Le résultat revient à nier le génocide puisque le “deuxième” occulte le “premier” – le seul réel.

Qui est, selon vous, le principal soutien français aux génocidaires ? Mitterrand ou les militaires français ?

Mitterrand, sans conteste. Il dirigeait tout depuis l’Élysée. Mais certains généraux français n’ont pas fait leur boulot. Ils sont sortis de leur rôle. Ils ont été “politico-militaires” au lieu d’être “militaires”. Ils ont suivi, voire amplifié, la ligne dessinée par Mitterrand. Ils n’étaient pas très nombreux, mais occupaient des postes clés.

En outre, en 1990, quand la France commence à intervenir au Rwanda, on est proche de la chute du mur de Berlin (1989), événement dévastateur pour toutes les armées du monde parce qu’il invalide toutes les doctrines militaires en vigueur en mettant fin à la confrontation directe Est-Ouest. Partout, les militaires cherchent alors à renouveler leurs corpus doctrinaire ; en France aussi.

S’y ajoute une culture militaire particulière à la France, mise en place lors des guerres coloniales : la doctrine de la guerre contre-insurrectionnelle, forgée en Indochine par des officiers – le colonel Charles Lacheroy, le général Jacques Hogard, dont le fils du même nom participa à l’opération Turquoise – en s’inspirant des méthodes de guerre des Viets. Elle fut appliquée en Algérie, puis exportée officiellement, par les attachés de défense de nos ambassades, en Amérique du Sud. En 1990, des officiers français ont donc essayé de renouveler cette doctrine en l’appliquant au Rwanda.

Pensez-vous possible que les Français qui ont mis en œuvre cette politique soient un jour jugés ?

Le génocide est un crime imprescriptible. Il n’y a pas de participation directe de Français au génocide des Tutsis, mais des cas de participation indirecte ; juridiquement, cela a un nom : la complicité. C’est à la justice de se mettre en œuvre. Le parquet a la possibilité de prendre des initiatives. Ne serait-ce que pour permettre aux personnes incriminées de se défendre.